

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 décembre 2023 à 20h30

Administration Générale – représentation – Intercommunalité - EPIC

03. Syndicat des eaux du Bocage Virois – Désignation des délégués

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Au 01/01/2024 sera créé un nouveau syndicat, dénommé « Syndicat des Eaux du Bocage Virois », regroupant 15 communes membres. Il s'agit de la fusion du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement des Bruyères, du SIVOM de St-Sever, du syndicat de production d'eau potable de la Sienne et du transfert des compétences eau potable et d'assainissement de la commune de Vire Normandie.

Au 01/01/2024 les EPIC « *Service Eau Vire Normandie* » et « *Service Assainissement Vire Normandie* », seront dissous, sous réserve de l'aboutissement du transfert de compétence.

Le nouveau « *Syndicat des Eaux du Bocage Virois* » est un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) sous le régime des articles L 5212-1 et suivant du code général de collectivités territoriales (CGCT).

La création de ce nouveau « *Syndicat des Eaux du Bocage Virois* » a déjà été approuvée par la délibération n°1 du conseil municipal du 27/03/2023 portant « *Approbation de la fusion des syndicats d'eau* » et par l'arrêté préfectoral n°DCL-BCLI-23-012 du 19/07/2023 portant création du Syndicat des Eaux du Bocage Virois.

Les communes membres doivent élire les délégués qui les représenteront au comité syndical. Ses délégués doivent être issues du conseil municipal. Sur la base d'un délégué pour 1000 habitants, les statuts du nouveau Syndicat des Eaux du Bocage Virois prévoient 17 délégués pour la commune de Vire Normandie.

Il est rappelé qu'en application des articles L 5212-6, L 5211-7, L 2122-7 et L 2121-21 l'élection des délégués se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Cependant le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret. Si après deux tours de scrutin, la majorité absolue n'est pas atteinte (plus de la moitié des suffrages exprimés), il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative. Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Le Conseil Municipal est appelé à désigner ses délégués au nouveau « *Syndicat des Eaux du Bocage Virois* » ;

Vu les articles L 5212-6, L 5212-7, L 5211-7, L 5211-8 et L 2122-7 du CGCT ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DCL-BCLI-23-012 du 19/07/2023 portant création du Syndicat des Eaux du Bocage Virois ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231221-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2023

Publication : 21/12/2023

Délibération n°2023/12/18/03 du 18 décembre 2023 à 20h30



Vu délibération n°1 du conseil municipal du 27/03/2023 portant « Approbation de la fusion des syndicats d'eau » ;
 Vu les statuts du « Syndicat des Eaux du Bocage Virois » ;
 Il est demandé au Conseil Municipal de DÉSIGNER, les membres du comité syndical du « Syndicat des Eaux du Bocage Virois » proposés dans le tableau ci-dessous :

EPIC de l'assainissement 17 membres
Marc ANDREU SABATER
Nicole DESMOTTES
Gilles MALOISEL
Pierre-Henri GALLIER
Corentin GOETHALS
Guy VELANY
Fernand CHENEL
Lyliane MAINCENT
Martine ROBBES
Annie ROSSI
Joël DROULLON
Lucien BAZIN
Jacques COURTEILLE
Nadine LETELLIER
Patrick GOSSMANN
Michel LELARGE
Olivier FAUDET

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.
 Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 05 Décembre 2023,

Il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De fixer à 17 le nombre de membres du « Syndicat des Eaux du Bocage Virois ».
- De donner son accord sur ces désignations.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	44	8
Vote Pour	44	8
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

L'adjointe au Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231221-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2023

Publication : 21/12/2023

Délibération n°2023/12/18/03 du 18 décembre 2023 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 36

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 09

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 08

Nombre de membres absents: 02

Le 18 Décembre 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, adjointe au Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 12 Décembre 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 12 Décembre 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicole DESMOTTES
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231221-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2023

Publication : 21/12/2023

Délibération n°2023/12/18/03 du 18 décembre 2023 à 20h30

LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Ange CORDIER
LEFOUR Tony		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse		<input checked="" type="checkbox"/>		Roselyne DUBOURGUAIS
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20231221-03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2023

Publication : 21/12/2023

Délibération n°2023/12/18/03 du 18 décembre 2023 à 20h30